

Bien vivre et vieillir dans l'autonomie à domicile

Enseignements du rapport 2024 du Conseil de l'âge



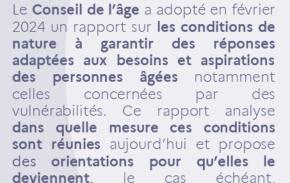
QUELLES SONT LES **attentes**DES PERSONNES ÂGÉES EN
TERMES DE **LIEUX ET DE**CONDITIONS DE VIE ?



COMMENT LES **besoins**D'ACCOMPAGNEMENT DES
PERSONNES ÂGÉES VULNÉRABLES
SONT-ILS **ÉVALUÉS** ?



Dans quelle mesure les **réponses** apportées aujourd'hui à ces populations sont-elles **satisfaisantes** ?



Cette infographie rassemble les principaux éléments de constat et description des grands enjeux de la politique d'autonomie pour les années à venir.

effectivement.



À QUELS **obstacles**LES **ACTEURS LOCAUX DU GRAND ÂGE** SONT-ILS
PRINCIPALEMENT CONFRONTÉS ?



Quelles actions devraient être conduites en priorité pour être à même de faire face aux **enjeux** sociaux de la

TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE ?

La très grande majorité des 18,5 millions de personnes âgées aujourd'hui de 60 ans ou plus vit dans un domicile ordinaire, sans incapacités 60-74 ans Sans incapacités 75 ans et plus Incapacités 60-74 ans modérées 75 ans et plus 60-74 ans Incapacités sévères 75 ans et plus 0000000000

60 % de 1,3 millions d'allocataires APA résident en domicile ordinaire

1 carré = 100 000 allocataires APA établissement APA domicile

La part de personnes âgées en domicile ordinaire diminue avec l'âge et la présence de limitations



Sans incapacités

Incapacités modérées

Incapacités sévères

Le nombre de personnes âgées d'au moins 75 ans va doubler d'ici 2050

x2 La société française va connaître une transformation importante: en 2040, contrairement à aujourd'hui, les personnes âgées seront plus nombreuses que les jeunes



C'est à partir des années 2030

que le nombre de personnes âgées rencontrant des limitations va augmenter sensiblement

de personnes âgées présenteront des incapacités sévères ou modérées en 2040

% de la tranche d'âge dans la population totale 2040 30 10 Moins de 20 Plus de 65 ans ans

\$ > &

Compte tenu des évolutions démographiques et sociétales, le nombre d'aidants potentiels par personne avec des besoins d'aide à l'autonomie va diminuer

Participer socialement et culturellement et faire entendre sa voix

Bénéficier de prestations adaptées pour les besoins de la vie quotidienne

multiplicité de besoins

Une

des conditions adaptées, dans capacitant

Se loger dans

Prévenir

l'apparition des

besoins d'aide à

et leur

aggravation

6 % des 70 ans et plus n'ont pas de médecin

traitant

Le taux de recours aux urgences des 80 ans et plus s'élève à 35 %

Le fait de ne pas avoir de médecin traitant multiplie par **5,5** le risque d'hospitalisations évitables

Accéder à des soins de santé adaptés

85

des seniors souhaitent vivre dans un domicile

L'APA présente de nombreuses limites pour le domicile

Un NON RECOURS important

Les domiciles doivent pouvoir être adaptés

25 % des personnes âgées de 60 ans ou plus déclarent des limitations fonctionnelles susceptibles de rendre nécessaires des aménagements de leur logement

Seuls 6 % des logements

THE AMERICAN

AMERICA



« Difficulté à

des **plafonds** et de

la **fongibilité des**

enveloppes »

1/4 des équipes départementales APA ne prescrivent jamais d'aides techniques ou pour l'adaptation du logement













Lors de la construction des plans d'aide APA, l'évaluation des besoins d'adaptation du logement n'est systématique que dans 6 cas sur 10

> Préconisations des acteurs de proximité

Séparation des moyens dédiés à l'aide humaine et aux aides techniques



Restrictions pour la 17 réalisation d'activités corporelles, mentales domestiques et sociales

Activités discriminantes (corporelles et mentales)

Activités cotées A, B, C pour l'éligibilité APA



Impossibilité fréquente de recourir à un ergothérapeute pour l'évaluation

Obstacles identifiés par les acteurs locaux

Habitat regroupé **HABITATS** INCLUSIF INTERMEDIAIRES

RÉSIDENCE service seniors Habitat Intergénérationnel **RÉSIDENCE** autonomie

L'ÉROSION de la valeur des **PLAFONDS**



00000

Une SOUS-CONSOMMATION des plans d'aide

Seul 1 plan sur 2 est consommé intégralement Les autres ne le sont qu'aux 2/3



Principaux obstacles signalés par les EMS

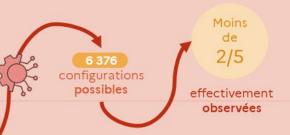
« Non consommation pour les taux de participation médian, pour raison financières »

« Le manque d'aides à domicile et de personnels soignants»

« Plans d'aide trop limités pour les GIR élevés compromettant le maintien à domicile »

Des obstacles complexifient les parcours et nuisent à leur qualité

Des MODALITES d'attribution (éligibilité, montant) excessivement COMPLEXES



Déperditions d'information

Pénurie de ressources humaines

SAAD 9 SAAD

sur 10

des

déclare rencontrer « systématiquement » des difficultés d'organisation pour la mise en œuvre des plans d'aide en raison du manque de personnel

ont été confrontés des difficultés de recrutement sur la période récente

85 % des CCAS/CIAS ont un dispositif de veille pour les personnes âgées

isolées

9 EMS sur 10 collectent des informations sur le mode de vie, les relations sociales et familiales



00000000

4 SAAD sur 10

sont informés « systématiquement » OOOOO ou « souvent » d'un risque d'isolement du bénéficiaire



GIR1 GIR2 GIR3 et 4 Depuis - 11 % - 16 % l'origine - 19 %

Échanges insuffisants entre les différents maillons locaux

SAAD



« Il nous semble essentiel de maintenir un lien étroit et un partage d'informations dans l'intérêt du bénéficiaire et pour être en accord sur l'adaptation des plan d'aide »

Une ÉVICTION des personnes souffrant de TROUBLES COGNITIFS

Principales attentes des EMS

> « La valorisation du temps de surveillance pour les troubles cognitifs »

« Redéfinir la grille AGGIR afin de mieux évaluer les retentissement des troubles cognitifs »



Potentiellement 100 000 à 300 000 personnes souffrant de troubles cognitifs, actuellement exclues de l'APA, pourraient devenir éligibles

100 heures (ou +)

d'accompagnement prescrit dans le cadre de la PCH et de l'APA pour un même cas Alzheimer, la 1^{re} prestation prévoyant un volet « surveillance, vigilance » qui n'existe pas pour l'APA



Principales attentes des EMS

« Retour des partenaires sur la mise en œuvre des plans d'aide »



Bien vivre et vieillir dans l'autonomie à domicile

Orientations du Conseil de l'Âge (2024)



La politique du grand âge doit être planifiée sur un HORIZON de moyen-long terme, en cohérence avec les enjeux de la TRANSITION démographique des prochaines décennies

L'arrivée aux âges d'apparition des limitations des générations du baby-boom doit être anticipée et préparée sur les 10 à 15 ans à venir.



Le périmètre d'action doit être étendu pour GARANTIR le droit des personnes âgées à TOUS les soutiens nécessaires pour vivre de façon AUTONOME et en PLEINE CITOYENNETÉ

L'accompagnement vieillissement ne se limite pas à la compensation des limitations. Il repose sur une approche large des besoins et des réponses diversifiées et inclusives.

Les possibilités d'adapter les logements et innovations techniques technologiques de la Silver Economie sont trop peu connues et diffusées. Or, l'apport de ces dispositifs en termes de prévention des risques et/ou d'optimisation des interventions humaines est majeur.

La diffusion des dispositifs TECHNIQUES complémentaires ou substituables aux accompagnements et des solutions D'ADAPTATION des LOGEMENTS doit être fortement promue





La diversification des formes de domicile doit être soutenue, et leur conception reposer sur les principes d'un habitat choisi, adapté et capacitant La politique du domicile doit permettre de rester au domicile historique, mais pas à tout prix. Elle doit offrir un choix de mobilités vers une offre résidentielle qualitative, mariant espaces privatifs et lieux et temps de vie partagés, insérés dans la communauté.

Une mobilisation forte doit être déployée en particulier pour l'accompagnement des personnes atteintes de maladies neurodégénératives et l'accompagnement des fins de vie à domicile



L'accès des personnes âgées aux soins de santé doit être mieux garanti et leurs **PARCOURS** mieux articulés



Des ajustements de l'APA doivent être mis en place pour préserver son POUVOIR D'ACHAT et augmenter L'EFFECTIVITÉ des plans d'aide...

Les plans d'aide saturés sont encore trop nombreux, la sous-consommation des volumes horaires d'accompagnement trop fréquente, des ajustements du barème contribueraient à résoudre ces problématiques

Une révision des critères de l'APA est urgente pour remédier à l'exclusion fréquente de personnes affectées par des MND, des troubles cognitifs ou du comportement, ou aux plans insuffisants qui leur sont notifiés. Plus largement, il faut déplafonner les différentes composantes financées par les plans d'aide APA.



... simultanément au lancement de la préparation d'une réforme visant à REMPLACER L'APA par une PRESTATION PLUS UNIVERSELLE, PUISSANTE ET ENGLOBANTE

Des travaux autour des modèles tarifaires applicables aux offreurs (services d'aide et d'accompagnement à domicile ou emploi direct) doivent être conduits pour garantir leur viabilité financière



La **DÉCONNEXION** entre les tarifications nationales et départementales et le **JUSTE NIVEAU** de financement et/ou de rémunération de l'offre doit être résorbée



Des démarches « d'aller vers » et de SIMPLIFICATION des parcours doivent être mises en place

Sur ces deux sujets ainsi que celui de la prévention, la mise en place à venir du Service départemental de l'autonomie apparaît comme une opportunité importante



Un système de **CIBLES** de **convergence** et de **redevabilité** plus grande des acteurs locaux doit être mis en place pour faire converger les pratiques et réduire les disparités territoriales

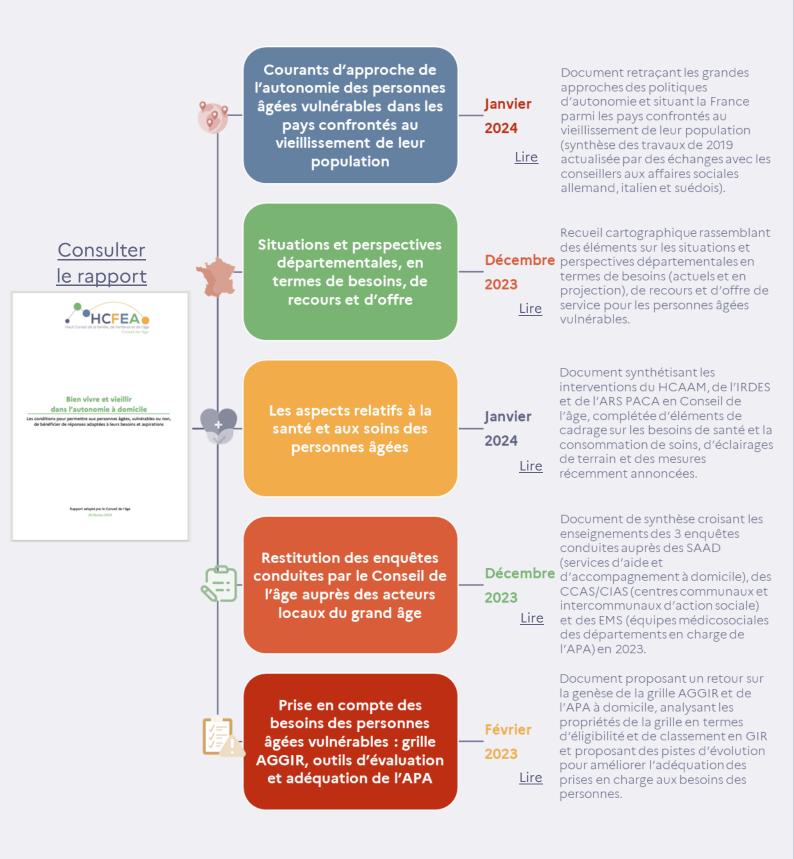








Les travaux du Conseil de l'âge pour l'élaboration de ce rapport s'appuient sur des analyses approfondies, ayant fait l'objet d'une publication *ad 'hoc*, sous le libellé « document d'ECLAIR'AGE » et accessibles sur le site www.hcfea.fr



Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie. Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bientraitance, dans une approche intergénérationnelle.

